



ABONNEMENTS.

Un mois. . . . . 4 fr.
Trois mois. . . . . 11 »
Par la poste. . . . . 15 »
Un N°. . . . . 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du Journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

CHÉMIN DE FER. — DÉPARTS

Table with columns for destinations (LIÈGE, BRUXELLES, ANVERS, GAND) and departure times (Matin, Relevée). Includes a note about transport prices for various routes.

ALLEMAGNE. — Francfort, 7 mai.

On écrit de Hanovre, 5 mai : Hier un seul député a manqué pour compléter le nombre des 37 nécessaires pour tenir séance; aujourd'hui il y en a encore quelques-uns de moins, de manière que le bruit se répand partout que le roi s'est décidé à dissoudre les chambres; on assure en même temps que M. de Schélé, ne se sentant pas assez de forces pour continuer ses fonctions de premier ministre, va donner sa démission.

FRANCE. — Paris, le 10 mai.

A la fin de la séance d'hier et au commencement de celle d'aujourd'hui M. Arago, rapporteur de la commission a résumé les objections qui ont été faites jusqu'à présent contre les conclusions de la commission, il énumère les souscriptions qui ont déjà été faites en vue des projets de loi qui pourraient être votés et en conclut que les capitaux de l'industrie particulière ne manqueraient pas aux chemins de fer. M. le ministre du commerce et des travaux publics à combattu le système de la commission.

Le procès Hubert va peut-être devoir être renvoyé à une autre session des assises; un des accusés, le nommé Giraud, vient d'être atteint d'une violente maladie. La cour, dans l'audience du 10, a été instruite de cet accident. Elle a décidé que l'affaire serait continuée au lendemain, la position de Giraud pouvant s'améliorer.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Nous en sommes encore aux lettres du 2 mai pour les nouvelles de Madrid. Un décret de la reine-régente, inséré dans la GAZETTE DE MADRID, a nommé le général Espartero, capitaine-général des armées nationales. ce qui équivalait à la dignité de maréchal de France, car il ne faut pas confondre la dignité de capitaine-général des armées avec l'emploi de capitaine-général ou commandant d'une province.

La Gazette de Madrid signale divers mouvements des bandes de l'Aragon, et entre autres l'arrivée du côté de Canète d'une brigade catalane, commandée par le chef carliste Viscarro.

Le gouvernement publie une dépêche télégraphique qui donne des nouvelles postérieures : Bayonne, 9 mai 1838.

La Gazette de Madrid annonce que le 30, le brigadier Aspiroz a détruit à Canète la faction de Viscarro. Le général Pardinaz a battu Basilio le 5 mai, à Béjar, et lui a pris 150 officiers et 500 hommes. Rien d'important dans ces provinces jusqu'au 5.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 10 mai.

Aujourd'hui, à 10 heures du matin, a eu lieu à l'église de Finistère, le service funèbre de M. Thénard. Dans cet office se trouvaient intercalés quelques morceaux de la composition de M. Ch. Hanssens, chef d'orchestre du théâtre royal; les solos et morceaux d'ensemble étaient exécutés par des anciens et nouveaux camarades du défunt. On y a distingué entr'autres les belles voix de MM. Canaple et Poppé. Le Libera de Godecharles a terminé cette cérémonie. Les chœurs étaient chantés par les choristes du Grand-Théâtre.

BULLETIN DE LA CHAMBRE.

Au commencement de la séance de ce jour, M. de Behr a déposé sur le bureau, le rapport sur les projets de loi relatifs à l'augmentation du personnel de plusieurs tribunaux. La chambre en a ordonné l'impression, et en a fixé la discussion à lundi. La chambre a repris la discussion du projet de loi relatif à l'emprunt. M. Dubus aîné avait demandé qu'on renvoyât à l'examen des sections la proposition de M. de Puydt, relative aux trois millions à ajouter au fonds consacré aux routes pavées et empierrées. M. Lebeau a fait remarquer que le renvoi aux sections serait un ajournement indéfini.

LIÈGE, LE 11 MAI.

On a vu avec un sentiment pénible les attaques dont les chemins de fer ont été l'objet dans les dernières séances de la chambre des représentants. Hatons-nous de le dire cependant: le petit groupe de députés qui ont cru devoir se poser les adversaires de cette belle et vaste entreprise n'a pas rencontré les sympathies de la chambre. On a pu même voir que M. Verhaegen, souvent interrompu par les marques d'impatience de l'assemblée, a cru devoir en appeler à la liberté des opinions afin de pouvoir continuer son discours.

Il résulte bien notablement des discussions que la construction du chemin de fer par l'état avait été économique. On a comparé les chiffres authentiques des compagnies anglaises, avec les chiffres de dépenses faites en Belgique, et la comparaison n'a laissé aucun doute sur les avantages de notre système de construction.

Au milieu d'accusations dénuées de toute espèce de fondement, l'opposition a pu rencontrer quelques griefs réels; mais qui concernent bien plutôt l'exploitation que la construction, et ces griefs, nous les avons nous-mêmes signalés plusieurs fois. Toutefois nous devons ajouter qu'un grand fait domine et atténue toutes les critiques auxquelles on pourrait se livrer; ce fait, c'est la rapidité de la construction. L'achèvement d'une route pavée de cinq ou six lieues de longueur demande d'ordinaire un terme de quatre ou cinq ans, et en moins de temps, nous allons avoir près de cinquante lieues de chemin de fer.

La rapidité de la construction a pu entraîner quelques fautes que le temps fera disparaître; mais que sont ces fautes à côté des avantages de l'achèvement d'une partie de la voie ferrée? Ces avantages sont si évidents, si nombreux qu'il serait fastidieux de les énumérer. Et du reste, que de réclamations ne se seraient pas élevées de tous les points du pays, si le chemin de fer n'avait point été rapidement construit! Nous n'en voulons pour preuve que les plaintes si vives de la population d'Ostende, à la seule nouvelle d'un retard de quelques mois apporté à l'achèvement de la section qui doit relier cette ville avec la capitale de la Flandre. Dans la dernière séance de la chambre, un honorable représentant de notre province s'est rendu l'organe des vœux de la ville de Yverlès qui aspire aussi à jouir le plus tôt possible des avantages de la voie ferrée.

Nous dirons à cette occasion, que nous autres Liégeois, nous ne sommes pas non plus en possession des facilités que doit nous donner le chemin de fer. Chaque jour qui s'écoule fait sentir les inconvénients de la station d'Ans. La ville de Liège n'a point son chemin de fer; elle est dans le voisinage du chemin de fer, et voilà tout. L'hiver, cet état de choses serait tout à fait intolérable. Nous convions donc de tout nos forces l'administration de faire mettre en adjudication, le plus vite possible, les travaux de la section d'Ans à la Meuse, dont la construction peut seule nous mettre en possession du chemin de fer (1).

Comme nous venons de le dire, la rapidité avec laquelle on a construit les principales sections du chemin de fer, devait valoir une espèce de bill d'indemnité à l'administration, en supposant qu'il y eût quelques fautes à lui reprocher, fautes qu'on s'est plu à exagérer de toutes façons; il serait plus juste encore de dire qu'il s'agissait, avant tout, de construire vite, que c'était la condition première, essentielle, du succès de la voie nouvelle, et qu'ainsi tous les reproches tombent à faux, puisque cette condition a été remplie. Mais nous devons ajouter que cette célérité semble s'être ralentie aux environs de Liège; on étudie le terrain dans le bassin de la Meuse depuis deux ou trois ans, et il paraît qu'on en est encore aux études. Le temps qu'on a gagné dans les Flandres et dans le Brabant, il ne faut pas le perdre, à mesure qu'on avance vers la frontière prussienne; car alors les avantages primitivement obtenus seraient singulièrement atténués. On sait que de grandes difficultés sont à vaincre entre Liège et Verviers, mais aussi MM. les ingénieurs ont acquis de l'expérience, et leurs efforts peuvent maintenant se concentrer tout entiers sur l'achèvement de la dernière partie du rail-way.

L'Espoir avait lancé contre notre journal une foule d'accusations: il avait dit: Vous ne prenez pas de couleur dans les élections; vous êtes méticuleux et timides; vous n'avez pas de conviction bien arrêtée; vous n'êtes ni catholique ni libéral; vous n'osez soutenir la candidature de M. Neef parce que vous craignez de déplaire au parti catholique; vous n'osez pas non plus assumer la responsabilité de la candidature de M. Longrée, parce que vous craignez d'exciter la colère et le mépris du parti libéral. Nous repoussons ces attaques; nous réfutons complètement ces inculpations; nous prouvons qu'aucun de ces reproches n'est fondé. Que nous répond l'Espoir? Que nous n'avons pas encore parlé des prochaines élections! Nous le savons très-bien. Mais il s'agissait d'abord de détruire, dans le public, les préventions défavorables que l'on cherchait à susciter contre nous. Or, c'est ce que nous avons fait, et nous l'avons fait avec un succès tel que l'Espoir n'a pas trouvé un mot à répliquer à tout ce que nous avons dit!

En reproduisant l'opinion de l'Espoir, qui affirmait que c'était dans un but uniquement politique que des électeurs, réunis en assemblée préparatoire, avaient adopté la candidature de M. Neef, nous l'avions accompagnée de quelques réflexions tendantes à démontrer qu'on ne s'était guères occupé de la question de savoir si M. Neef réunissait toutes les connaissances nécessaires pour bien remplir son mandat. Aujourd'hui ce journal prétend que nous avons tronqué et mutilé ses paroles pour en faire sortir des conséquences injurieuses pour M. Neef. Nous n'avons ni tronqué ni mutilé un mot de ce que l'Espoir a dit. Nous avons reproduit textuellement et dans son entier la phrase qui faisait l'objet de notre critique. Si les conséquences qui découlent de l'opinion émise par l'Espoir, et de la manière dont il l'a formulée, sont injurieuses pour M. Neef, c'est à la maladresse seule de ce journal, et non pas à nous, qu'il faut l'imputer.

L'Espoir prétend avoir découvert, dans notre journal, une retractation de nos doctrines maçonniques. Mais en quoi donc consistent ces doctrines? N'est-ce pas dans la charité et dans la tolérance pour tous? Dans l'amour de la liberté, et dans le dogme de la fraternité humaine? Or, quand et où avons-nous combattu ces préceptes? En quelle circonstance les avons-nous méconnus?

LE JEUNE MANGIAMÈLE.

Tous les journaux ont parlé, avec admiration, de ce jeune Sicilien qui, à peine âgé de 12 ans, résout les problèmes les plus difficiles des mathématiques, mentalement et instantanément, avec une précision devant laquelle on reste vraiment stupéfait.

Cet enfant merveilleux se trouve aujourd'hui dans nos murs et a été présenté hier à M. Lemaire, professeur de l'université, et Guillery, professeur au collège, qui, pour s'assurer de ses connaissances, lui ont posé plusieurs problèmes parmi lesquels figuraient les suivants, dont il a donné la solution, à l'instant même, et sans le moindre effort.

1° Extraire la racine neuvième de 988 à moins d'un millièmes près. — Réponse: 2,365 millièmes.

(1) Nous avons dit, il y a quelques jours, que les travaux sur cette section étaient commencés; nous étions mal informés.

2° La somme des cubes de deux nombres est 91 et la différence de leurs cinquièmes puissances est 781. Quels sont ces nombres? — Réponse : 3 et 4.

3° Trouver les 5 nombres qui satisfont aux équations suivantes :

$$\begin{cases} 4X - Y - 5Z = 17 \\ 3X - 2Y - 7Z = 56 \\ Z - 2X - 3Y = 11 \end{cases}$$

Réponse : 3, 4 et 5.  
4° Extraire la racine cubique de 55,076,161. — Réponse : 321.  
5° La différence des cubes de deux nombres est de 5886, et la somme des carrés de ces nombres, augmentée du produit de ces mêmes nombres, donnent 981. Quels sont ces deux nombres? — Réponse : 13 et 21.

Le jeune Mangiamè nous a été également présenté par son professeur M. Comparato, et nous lui avons soumis à notre tour plusieurs problèmes très-difficiles auxquels il a répondu, sans la moindre hésitation, avec une justesse qui a excité au plus haut degré l'étonnement des personnes qui étaient présentes.

M. Mangiamè se propose de donner, mardi prochain, à la Société d'Emulation, une séance de ses exercices mathématiques, dans laquelle nous n'en doutons pas, cet enfant prodigieux justifiera aux yeux de tous, la brillante réputation qu'il a déjà acquise dans tous les cercles savants de l'Europe.

Il paraît que des mouvements de troupes ont lieu en France dans les départements qui bordent notre frontière. Voici ce que contient à ce sujet le Nord, journal de Lille, ordinairement bien informé :

Par suite d'ordres du gouvernement, une concentration de troupes va avoir lieu dans le département du Nord. Des troupes sont en marche, et nous savons déjà qu'une partie de la cavalerie attendue doit arriver le 12, et sera cantonnée en avant de Lille faisant face à la frontière.

L'Echo du Nord désigne les régiments qui se dirigent vers la frontière. Nous apprenons, dit-il, que des troupes vont de nouveau se concentrer vers la frontière belge. On attend à Lille l'arrivée du 5<sup>e</sup> régiment de dragons, qui vient d'Arras, ainsi que 2 bataillons du 3<sup>e</sup> régiment de ligne, en garnison à St-Omer. L'affaire de Strassen et la protestation des représentants du Limbourg dans la chambre des représentants belges, motivent, selon nous, ces mouvements militaires.

Voici d'un autre côté ce qu'on écrit de Givet, en date du 9 mai, huit heures du soir :

« Une estafette arriva à l'instant, apportant l'ordre de prendre des mesures pour l'arrivée en cette ville : 1<sup>o</sup> De deux bataillons du 46<sup>e</sup>, forts de 1,500 hommes ; 2<sup>o</sup> De trois escadrons du 12<sup>e</sup> régiment de dragons.

Malgré la faiblesse de la garnison actuelle qui ne compte que 600 hommes, tous les postes des portes de la ville et de Charlemont ont été immédiatement occupés : Ce soir on lève les ponts-levis, ce que l'on ne faisait plus depuis le mois de janvier. »

Pour compléter tous les rapports qui nous viennent à ce sujet, nous devons reproduire les lignes suivantes que nous trouvons dans l'ECHO DE LA FRONTIÈRE, sous la date de Valenciennes, 10 mai :

Le bruit court en ce moment à Valenciennes que le régiment qui tient garnison dans nos murs vient de recevoir l'ordre de se diriger sur la Belgique, et que la France intervient dans la question du Luxembourg. — Nous n'osons croire, nous l'avouons, à une telle nouvelle, qui pourrait entraîner le gouvernement et peut-être l'Europe entière dans des conséquences incalculables.

Il est évident que l'Echo de la Frontière se trompe et qu'il ne se peut agir que de faire faire au régiment en question un mouvement analogue à ceux que l'on signale de Lille et de Givet.

Nous lisons encore dans le COURRIER FRANÇAIS :

Un journal rapporte que des ordres ont été expédiés du département de la guerre pour qu'un corps d'armée composé de 50,000 hommes et 45 pièces de canon se réunissent sur la frontière belge, ou il sera commandé par le duc d'Orléans. D'autres personnes bien informées assurent qu'il n'est question que de renforcer nos garnisons depuis Lille jusqu'à Metz afin d'être en mesure, le cas échéant, de former en peu de jours un corps d'armée disponible. La tournure que prennent les événements du Luxembourg ont motivé cette précaution.

— On écrit de Ruremonde, 9 mai à l'OBSERVATEUR : « Au moment où j'écris ces lignes, le drapeau national flotte sur la plupart des tours de cet arrondissement, et toutes les administrations communales ont résolu d'adresser des pétitions au Roi et à la chambre des représentants, pour le maintien de l'intégrité territoriale.

— On écrit des environs de Sittard : « Le drapeau belge flotte déjà sur presque tous les clochers ; il a été placé avec pompe et le plus grand enthousiasme, au bruit des cloches, des tambours et des cris de : VIVE LÉOPOLD ! mille fois répétés ; partout l'on se prépare à se défendre et à repousser toute violation du territoire belge. Des comités se forment pour organiser l'opposition à l'exécution des 24 articles. De nombreuses pétitions, adressées au roi et à la législature, circulent et sont signées par les habitants de la rive droite de la Meuse, pour protester avec énergie contre un traité qui, s'il recevait actuellement son exécution, avilirait la Belgique aux yeux de toutes les nations.

— On écrit de Bruges, le 10 avril ; Les ouvrages sont arrêtés depuis le 3 du courant, sur toute la section de Bruges à Ostende. Les ouvriers terrassiers qui depuis le commencement des travaux n'avaient pas encore reçu le sou, ont été payés seulement samedi dernier, à un taux si bas que plusieurs n'ont pas même reçu de quoi payer leurs frais de nourriture.

Les entrepreneurs wallons qui avaient un peu trop compté sur la simplicité des ouvriers flamands, ne leur avaient rendu aucun compte ni de la quantité ni du prix de l'ouvrage exécuté ; nous avons en notre possession plusieurs bons de paiement : on n'y a indiqué que le numéro d'ordre et la somme, sans signature ni aucune autre indication.

Ce sont les ouvriers terrassiers d'Ostende, un peu au courant de ces travaux, qui ont les premiers réclamé ; une espèce de révolte a bientôt éclaté et les ouvriers se sont concertés pour ne plus reprendre les travaux. Des menaces, suivies de voies de fait, ont eu lieu sur la personne d'un conducteur qui s'était particulièrement attiré l'animadversion des ouvriers par sa brutalité ; ces malheureux se seraient peut-être portés aux plus déplorables excès sans l'intervention du bourgmestre de Jabek. Hier, on a procédé au mesurage régulier de leurs travaux, et un assez fort supplément leur a été payé, ce qui a calmé l'exaspération, et les ouvriers n'attendent plus, pour reprendre les travaux, que la décision de l'autorité supérieure sur l'augmentation de prix qu'ils ont réclamée. (NOUVEAU DES FLANDRES.)

— On écrit de Berlin, 1<sup>er</sup> mai, à la Gazette d'Augshourg : « On s'occupe beaucoup ici des affaires de la Belgique et de la Hollande. Les trois grandes cours continentales s'accordent sur ce point, qu'il ne faut pas faire de plus amples

concessions à la Belgique ; qu'elle doit admettre purement et simplement les 24 articles ; si on ne s'entend pas là-dessus, on devra déclarer sans effet les avantages qui ont été assurés précédemment à la Belgique.

On veut faire valoir cette opinion péremptoirement, et on peut le faire sans avoir une vive résistance à craindre, puisqu'on commence à s'apercevoir à Londres, que l'on s'est montré trop hostile à la Hollande.

Du 3. — M. Dunin a fait proclamer en chaire sa rétractation conforme aux vues du gouvernement.

— On prétend ici que la Prusse et la France se sont chargées de la médiation dans les affaires hollando-belges.

On assure que l'affaire de Cologne donnera lieu à de grands changements ministériels. (HANDELSBLAD.)

MINES. — Le MONITEUR du 10 mai contient : 1<sup>o</sup> une demande en concession sous les communes de Jehay et de Bodegnée, faite par M. le baron L. A. J. Vandenteen de Jehay ; 2<sup>o</sup> une demande en concession sous les communes de Flémalle-Haute et de Flémalle-Grande, faite par la Société du Xhorré, à Flémalle-Grande ; 3<sup>o</sup> une demande en concession sous les communes d'Amay et d'Ampsin, faite par la Société charbonnière dite de Chêneux, à Amay.

— Le gouvernement, pour compléter l'organisation des postes rurales, a l'intention de faire confectionner un dictionnaire des postes, qui comprendrait les noms de toutes les communes, villages, hameaux, maisons isolées, ayant un nom spécial. Des renseignements sont demandés dans les provinces.

INCENDIE. — Nous apprenons qu'avant-hier quarante bonniers du bois de Saint-Jean, appartenant à M. Ch. Dubois, ont été incendiés. Jusqu'à présent on ne connaît pas la cause de ce sinistre.

L'administration générale Léopold Deutz et C<sup>o</sup> nous informe que la vente de la Grande Seigneurie de Deutsch-Brodersdorf a eu lieu à Vienne le 5 Mai et que les Numéros suivants ont obtenus les prix principaux, savoir :

Le N<sup>o</sup> 141,996, la Seigneurie. — Le N<sup>o</sup> 25,511, l'Hôtel. — Le N<sup>o</sup> 165,452, le lot de 50,000 fl. — Le N<sup>o</sup> 25,709, le lot 25,000 fl. — Le N<sup>o</sup> 132,577, 12,500 fl. — Le N<sup>o</sup> 78,594, le lot 10,000 fl. — Le N<sup>o</sup> 7,818, le lot 7,500 fl. — Le N<sup>o</sup> 65,590, le lot 6,500 fl. — Le N<sup>o</sup> 59,221, le lot 6,000 fl. — Le N<sup>o</sup> 28,692, le lot 5,000 fl. — Le N<sup>o</sup> 75,004, le lot 2,500 fl. — Le N<sup>o</sup> 98,804, le lot 2,000 fl. — Le N<sup>o</sup> 166,021, le lot 1,500.

SALON DE PEINTURE.

Notre prochain salon d'exposition de peinture s'annonce sous les plus brillants auspices. Les artistes de Dusseldorf, de Paris, d'Anvers, de Bruxelles, etc., ont envoyé des toiles remarquables ; parmi celles-ci, la ville de Liège est dignement représentée par de beaux portraits, dus au pinceau du directeur de notre académie, à qui nous devons également quelques tableaux qui rentrent dans le domaine de l'histoire. M. Van Marcke, notre infatigable paysagiste, nous laissera admirer quelques-unes de ses toiles où la nature est si parfaitement reproduite. M. Bruls dont nous avons pu juger les progrès à son retour d'Italie, qu'il est encore aller visiter pour y faire des copies que lui a commandé l'église St-Denis, a exposé des femmes italiennes ; M. Corbusier, son élève, qui achève actuellement ses études à Rome, nous a envoyé une scène de carnaval. Nous citerons également M. Louis Denis, qui cette année expose pour la première fois, après de longues études faites à Paris, le premier fruit de ses travaux. Nous le féliciterons d'abord sur le choix de son sujet qu'il a eu le bon esprit d'emprunter aux annales liégeoises, et en cela il a fait acte de patriotisme. Son tableau nous représente l'arrestation de Guillaume d'Arenberg, surnommé le sanglier des Ardennes, par l'évêque de Liège, Jean de Hornes et ses frères, dans les plaines de St-Trond.

Ce sujet historique qui certes offrait plus d'une difficulté à surmonter, a été traité par le jeune artiste avec talent et bonheur. Cependant nous n'exprimerons pas aujourd'hui notre opinion sur le mérite du tableau de M. Louis Denis ; nous nous réservons d'en parler plus longuement, quand il aura paru aux yeux de tous. Notre but a été seulement de constater que notre ville fournit aussi sa part de talents à la liste déjà si nombreuse de ceux dont la Belgique a droit de s'enorgueillir.

CHRONIQUE JUDICIAIRE. — POLICE CORRECTIONNELLE DE PARIS.

LE MODÈLE. — CAPRICES D'ARTISTES.

Les tribunaux vont, dit-on, être saisis d'une singulière contestation. Un peintre qui travaille à un tableau représentant la fin tragique de Milon de Crotone, rencontra dans la rue un commissionnaire aux formes athlétiques. Après avoir admiré sa taille colossale, ses muscles vigoureux, il lui proposa de servir de modèle. L'enfant de l'Auvergne accepta ; le salaire était de nature à le tenter : il ne s'agissait d'ailleurs que de poser nu et les mains attachées à un anneau de fer, afin de figurer, autant que possible, le tronc d'arbre dans lequel les mains de Milon étaient emprisonnées lorsqu'il fut dévoré par les bêtes féroces.

Quand le modèle fut prêt : « Figurez-vous, lui dit l'artiste, qu'un lion s'élançait sur vous et soit prêt à vous dévorer ; faites, pour lui échapper tous les efforts que vous tenteriez en pareil cas. » Le modèle fit de son mieux ; mais le peintre n'était pas satisfait de ses ignobles et froides convulsions ; tous les conseils qu'il donnait restaient inutiles. Il s'avisa alors d'un expédient tout nouveau. Il alla détacher dans sa basse-cour un dogue vigoureux, le lança sur le malheureux captif ; il excitait l'animal de la voix et du geste. Sous le coup, les efforts du commissionnaire prirent un air d'admirable naturel. L'artiste émerveillé court à sa palette et, pendant que le patient mord et déchire jette les hauts cris : « A merveille, exclame le peintre, continuez ! Oh ! que c'est bien cela ! » La séance dura une heure. Le modèle, tout ensanglanté, demanda une indemnité.

Un peintre italien, il y a deux ans, avait dans son atelier un modèle qui posait pour un Christ crucifié. Le peintre, absorbé par son travail, s'approcha du malheureux qui était fortement attaché, et, armé d'un canif, il lui fit une incision au côté ; le sang coula, l'artiste saisit cet instant avec bonheur, et ne s'aperçut de ce qu'il avait fait qu'en entendant les cris épouvantables que poussait sa victime.

Il y a en ce moment à Paris, dans le quartier de la chaussée d'Antin, un peintre de batailles qui trouble tout son voisinage ; il sonne de la trompette, donne du corps, tire des coups de feu, fait claquer des fouets et aboyer des chiens, crie et brise des chaises ; c'est ainsi qu'il se prépare au travail. Ce nouveau Salvator affirme que ce régime lui est absolument nécessaire pour monter son imagination sur un ton guerrier.

VILLE DE LIEGE.

Le collège des bourgmestre et échevins, prévient le public que le jury appelé à décerner les primes à la foire qui s'ouvre LUNDI PROCHAIN 14 MAI COURANT, se compose de Messieurs Pétry et Tomballe, artistes vétérinaires, Dessaive, docteur en médecine et à Mouton-Raick, marchand brasseur ; que ce jury se réunira, à l'effet de procéder aux examens requis, sur le lieu de la foire le jour susdit à dix heures du matin, et que, dans le but de faciliter l'accomplissement

de son mandat, il est décidé que les chevaux destinés à l'un ou l'autre concours devront être rangés le long du garde fou de la meuse au Quai de la Batte, et ce dans l'ordre suivant à partir du point vers le port de la Goffe, savoir :

1<sup>o</sup> Les entiers, 2<sup>o</sup> Les hongres, 3<sup>o</sup> Les jumens, 4<sup>o</sup> Les poulains, A l'hôtel-de-ville, le 11 mai 1838.

Le président, F. Piercot.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE DU 11 MAI.

Naissances : 5 garçons.

Mariages 8, savoir, entre :

A.-L. Chevron, armurier, sur les Wallès, et J. Molinvaux, sans profession, faubourg St-Léonard. — M. Sauvage, armurier, sur la Fontaine, et M.-A.-B. Bougné, sans profession, même rue. — J.-J. Disier, menuisier, en Bèche, et A.-C.-J. Disier, marchand, rue de la Régence. — Jh.-J. Baumann, professeur de langue allemande, faubourg Ste.-Marguerite, et H.-S.-E. Brandgen, négociante, même faubourg. — J.-D. Wilmoite, batelier, à la Boverie, et A.-M.-J.-L. Denis, sans profession, rue Londoiz. — P.-J. Gigot, journalier à Verviers, et M.-J. Libert, journalière, derrière Ste.-Catherine. — L.-T. Dechamps, ferblantier, faubourg Ste. Marguerite, et M.-E. Liégeois, domestique, même faubourg. — L.-A.-G. Hock, marchand tanneur à Andennes, et J.-A. Dumoulin, sans profession, rue Pont-d'Isle.

Décès : 4 garçons, 1 fille, 1 femme, savoir :

J. Dessart, âgée de 42 ans, journalière, rue Haut-Prez, épouse de L. Bertrand.

TAXE DU PAIN DU 12 MAI.

Pain de seigle.	54 centimes.
Pain moitié seigle et moitié froment.	41 "
Pain de ménage.	48 "

PENSIONS.

Le directeur du trésor dans la province de Liège, informe les intéressés que le paiement des pensions à charge de l'état pour le premier trimestre de cette année, sera ouvert à son bureau à partir du 10 de ce mois, et celles à charge de la caisse de retraite pour le même trimestre, à partir du 25 du même mois.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Dimanche, 13 mai, seconde représentation des artistes allemands, la 1<sup>re</sup> représentation de FREISCHUTZ, opéra féerie en 5 actes.

ANNONCES.

BAL Dimanche prochain, chez RASKIN-BIA, rue derrière le Mur des Anglais. 689

PIRNAY-GILON, MARCHAND TAILLEUR A LIÈGE,

PLACE DU SPECTACLE,

A l'honneur d'annoncer qu'il est aujourd'hui possesseur D'UN GRAND CHOIX D'ARTICLES RICHES ET DE LA PLUS GRANDE NOUVEAUTÉ qu'il a choisis lors de son séjour à Paris, et dont la majeure partie ayant été retenue lui sera exclusive pendant toute la saison d'été.

Il a également reçu les nouveaux modèles d'habit et redingote, les nuances de draps les plus nouvelles qui viennent d'être adoptées par tous les fashionables de cette capitale. 750

M<sup>lles</sup> CAROLINE CRULS ET SŒUR, RUE S<sup>te</sup>-SEVERIN, N<sup>o</sup> 51,

Ont l'honneur d'annoncer qu'elles viennent d'établir un commerce d'annage, consistant en Schals brochés et autres, Fichus, Foulards, Cravattes, Soirie, Mousseline laine, Cotons, Cotonettes, Schirting, Toiles, Bas, Gants, et étoffe pour Pantalons, etc., etc. Elles espèrent par la modicité de leurs prix attirer la confiance des personnes qui voudront bien les honorer de leur présence.

HOTEL

DU

CANAL DE L'OURTHE à Tilff.

A. MENTION, propriétaire du CANAL DE L'OURTHE, à Tilff, a l'honneur de prévenir le public que l'OUVERTURE de son HOTEL aura lieu DIMANCHE 13 MAI, et qu'à dater du même jour une

NOUVELLE BARQUE COUVERTE,

convenablement disposée, partira tous les DIMANCHE, LUNDI et JEUDI à 8 heures du matin, de la TOUR-EN-BÈCHE, et fera le trajet en DEUX HEURES. Si on le demande, elle partira également les autres jours de la semaine.

A dater du 13 MAI, il y aura tous les jours chez lui TABLE D'HOTE à 2 heures ; sa Cave est réassortie des meilleurs VINS, aux prix les plus modérés.

Il prend des PENSIONNAIRES à raison de 60 francs par mois.

On trouve chez lui le COSTUME nécessaire pour visiter la BELLE GROTTTE, récemment découverte.

POMMADE du Baron DUPUYTREN.

Préparée par MALLARD, pharmacien à Paris, pour la croissance, contre la chute et l'albinie (décoloration prématurée) des CHEVEUX. Dépôt à Liège, chez Decamps, ph., rue de la Régence. 625

Au N° 5, rue DU PONT D'ILE, on demande des DEMOISELLES, sachant travailler dans la lingerie.

BEAU QUARTIER AU 1<sup>er</sup> à LOUER, pour le 24 juin prochain, à des personnes sans enfants rue S<sup>r</sup> Remy, N° 505, en face de la place S<sup>r</sup> Jacques. S'adresser place S<sup>r</sup> Paul N° 590.

LUNDI et MARDI, 14 et 15 mai 1858, continuation de la VENTE DES MARCHANDISES D'AUNAGE chez M<sup>me</sup> JOIRISSE-FIVÉ, rue Pont-d'Ile, N° 853. Ces DEUX JOURS seront consacrés à la vente des MERINOS FRANÇAIS, SCHALS, THIBET, CACHEMIRE, etc. 732

**A LOUER**, pour entrer de suite en jouissance, UNE BELLE ET GRANDE MAISON à porte cochère, avec remise, écurie et jardin, située à Liège, rue Table de Pierre, cotée n° 120. S'adresser à M. GALAND, avoué, à Liège. 709

Le propriétaire de L'HOTEL DU PAVILLON ANGLAIS prévient le public qu'on peut prendre des ABONNEMENTS pour les BAINS au prix des autres établissements. Au même hôtel, il y a un EXCELLENT CHEVAL DE SELLE A VENDRE. 716

A LOUER UN BEAU ET GRAND QUARTIER avec remise et écurie, le tout indépendant, rue Fond St-Servais, n° 478. 726

UNE SERVANTE, sachant faire une cuisine bourgeoise, munie de bons certificats, peut se présenter Place St-Pierre, n° 872. 725

A LOUER une belle MAISON avec jardin, rue des Sœurs-Grises, à Liège. Et présentement, une jolie MAISON de CAMPAGNE, à la Haute-Fraipont. S'adresser à M. JENICOT, joaillier, rue Neuvice, n° 977, à Liège.

## CORDAGES

EN ALOES ET EN CHANVRE, CONFECTIONNÉS D'APRÈS LE SYSTÈME ANGLAIS PATENT-ROOP.

Le MAGASIN EXCLUSIF situé place de l'Université, n. 265, à Liège, étant constamment pourvu de cordes rondes de toutes dimensions, cordeaux et ficelles divers, tant en CHANVRE qu'en ALOES; le propriétaire peut, sans devoir faire attendre le temps nécessaire à la confection, satisfaire immédiatement à toute commande.

## VENTE DÉFINITIVE

PAR SUITE DE SURENCHÈRE.

Le LUNDI 14 mai 1858, à 10 heures du matin,

Devant M. le juge de paix du quartier Nord et Est et le ministère de M<sup>e</sup> BOULANGER, notaire à Liège,

IL SERA PROCÉDÉ

A LA REVENTÉ DÉFINITIVE

## D'UNE MAISON

avec jardin légumier dite Cotillage, contenant 25 ares 92 centiares, situés aux Basses-Wez, quartier de l'Est, sur la mise à prix de 5,000 FRANCS, à laquelle la surenchère l'a portée.

S'adresser en l'étude dudit notaire BOULANGER, pour connaître les conditions de cette vente.

## MARCHE DE SAIVE.

Le collège des bourgmestre et échevins de la COMMUNE DE SAIVE donne avis qu'il sera ouvert dans ladite commune, le MERCREDI 30 mai 1858 de grand matin,

### UN MARCHÉ HEBDOMADAIRE

pour y vendre beurre, fromage et autres comestibles, ensuite d'autorisation donnée par sa majesté le 31 JUILLET dernier.

Il espère que ce marché prospérera, attendu sa bonne situation étant très-rapproché de Liège, et environné de marchandes de beurre et de personnes donnant dans le laitage, et que le local qui est devant l'église, est fort beau, où les personnes trouveront des bancs pour s'asseoir convenablement; au surplus ledit collège ne négligera rien pour faire prospérer ce marché; des primes ne seront accordées à personne, voulant donner pareille protection, aux petits comme aux grands; mais pendant plusieurs marchés, il y aura grand festin et réjouissance, auxquels tout le monde est prié d'assister.

## A VENDRE

AVEC DE GRANDES FACILITÉS POUR LE PAIEMENT,

## UNE MAISON.

Portant le n° 506, située rue St.-Remi, à Liège, consistant en deux quartiers distincts bien aérés, dont l'un a vue sur le quai d'Avroy, une grande cour et une autre plus petite. S'adresser au notaire BIAR, place St.-Paul, n° 528, audit Liège. 736

## VENTE

D'UNE

## BELLE FERME

D'ORIGINE PATRIMONIALE.

LE MARDI 15 MAI 1858, à dix heures du matin, IL SERA PROCÉDÉ PUBLIQUEMENT

Par le ministère de M<sup>e</sup> GILKINET, notaire à Liège, à l'auberge de Pieters Vernaus, sous Amby, à un quart de lieue de Maestricht, sur la grand'route conduisant à Fauquemont et près de la chaussée d'Aix-la-Chapelle,

A L'ADJUDICATION DÉFINITIVE

DE LA BELLE

## FERME DE NIETHUISEN

SISE COMMUNE DE WYNANDSRAEDT,

Canton d'Oirsbeck, arrondissement de Tongres, Province de Limbourg,

Consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation en bon état avec jardins, vergers, prés et terres arables qui en dépendent, le tout contigu d'une contenance d'environ 60 hectares ou 72 bonniers, mesure locale, joignant à M. le baron de Bongaert et autres, adjugée provisoirement moyennant la somme de 87.100, ladite ferme produisant un fermage annuel net de 5,318 francs.

S'adresser pour visiter cette propriété au fermier à Niethuisen, et pour connaître les conditions de la vente à M<sup>e</sup> VANDERHOVEN, notaire à Maestricht, à M<sup>e</sup> LIENNAERTS, notaire à Meerkebeek, et audit M<sup>e</sup> GILKINET, dépositaire du plan de ladite propriété. 722

## Vente

D'UNE

## Superbe Propriété,

PRÈS DE LIÈGE.

LE MARDI 12 JUIN 1858, à trois heures de relevée,

M<sup>e</sup> DE BEFVE, notaire à Liège, exposera en vente aux enchères publiques, en son étude,

## UNE BELLE ET GRANDE MAISON,

Avec cour, remise, écurie et fournil; jardins d'agrément et potager, ayant jet-d'eau et source très-abondante; bosquet et terre arable; le tout contigu d'une étendue superficielle de 2 bonniers 15 verges grandes, situé dans un vallon très-agréable, en la commune de Grivegnée, longeant la grand route de Liège à Chaudfontaine.

Les édifices sont entièrement neufs et construits très-solument au goût moderne.

Ils sont propres, par leur distribution et emplacement, à un rentier et pourraient fort bien être convertis en établissement industriel.

Les fonds qui les environnent sont de première classe.

Il sera facultatif aux amateurs de traiter à l'amiable pour l'acquisition de cette propriété, avant le jour fixé pour la vente publique.

S'adresser, pour connaître les conditions, en l'étude dudit notaire, rue Sœurs de Hasque, n° 281. 754

## VENTE

POUR

## Sortir d'Indivision

ET

SANS RÉSERVE DE SURENCHÈRE.

LUNDI, 14 MAI 1858, à 5 heures de l'après-dîner, IL SERA PROCÉDÉ,

Par le ministère du notaire SERVAIS, en son étude, à Liège, place derrière le Spectacle, n° 857, à l'adjudication publique

## DU BEAU LOCAL,

TENU PAR LA SOCIÉTÉ DU CASINO,

AU QUAI DE FRAGNÉE, CANTON SUD DE CETTE VILLE.

Cette jolie propriété consiste: en une habitation, bâtiments et terrain, ayant une surface totale de 6626 mètres carrés et aboutit, sur toute sa largeur, d'un côté au quai, d'un autre à la grand'route de Liège vers Namur.

L'on y bâtirait très-commodément certain nombre de maisons, en ménageant une communication qui lierait la chaussée du Val-Benoit au quai de Fragnée.

L'importance de l'objet dont il s'agit, se trouve considérablement accrue par sa proximité de la station et du pont de la route en fer.

La propriété est libre de charges et l'acheteur pourra obtenir de grandes facilités de paiement.

L'opération a dû être ajournée, l'an dernier, par le motif que l'un des intéressés, absent, n'était pas convenablement représenté.

Le plan figuratif et les titres sont à voir chez le notaire. On peut aussi s'adresser au n° 501, rue sous la Grande Tour, à Liège. 555

Le SAMEDI 19 MAI courant, à 2 heures de relevée, IL SERA PROCÉDÉ,

Par le ministère de M<sup>e</sup> GILKINET, notaire à Liège, en son étude, rue Féronstrée, n° 588,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES

## D'UNE MAISON

SISE RUE DES CLARISSES,

Portant le n° 401, joignant d'un côté au sieur Schel, au médecin Dupont, de devant à la rue, et de derrière au couvent des Clarisses.

S'adresser pour plus amples renseignements et pour connaître les conditions de la vente, en l'étude dudit M. GILKINET. 755

## BELLE VENTE

## D'IMMEUBLES

SITUÉS

A BRESSOUX, LONGDOZ ET LIÈGE.

LUNDI 2 JUILLET 1858, à 9 heures du matin, IL SERA PROCÉDÉ

Au domicile de M. Philippe Joseph SIMONIS,

Rue SOUS-L'EAU, au faubourg d'Amersœur, à Liège, Par le ministère de M<sup>e</sup> LAMBINON, N<sup>o</sup>. en la même ville, A LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

DES

## BIENS-IMMEUBLES ET RENTES

ci-après désignés; savoir : COMMUNE DE LIÈGE.

Premier et deuxième lots.

Une belle maison, portant le n° 20, composée de 4 pièces au rez-de-chaussée, salle, salon, cuisine, caves, four, fournil, écuries, étables, remise, pompe et autres dépendances, le tout en très-bon état.

Un superbe jardin contigu à ladite maison et entouré en partie de murs garnis d'espaliers d'une contenance d'environ 15 verges grandes.

Cette propriété qui sera d'abord exposée en deux lots et ensuite réunie en un seul, est située rue Sous-l'Eau, au faubourg d'Amersœur et aboutit du levant à MM. Favoné Servais, Gilles Lambinon et Denis Detombay, du midi à MM. Reuleaux, Cox-Lahaye et ledit Detombay, du couchant à la rue et du nord au chemin de Jupille.

Elle réunit tous les avantages désirables pour une maison de campagne, quoique son abord facile et sa proximité de Liège la rendent très-propre à tous établissements industriels.

Troisième lot.

Une pièce de houblonnière, située au Cornillon, contenant 2 verges grandes 5 petites, joignant du levant à Donnay, du midi aux enfans Driane, du couchant à la veuve Lambert Declaye, du nord à la veuve André Declaye.

Quatrième lot.

Une houblonnière contenant 2 verges grandes 5 petites, située aussi en Cornillon, joignant du levant à la veuve André Declaye, du midi et du nord à la veuve Lambert Declaye, du couchant au chemin de Jupille.

Cinquième lot.

Une houblonnière contenant 5 verges grandes, située au Chêne à Longdoz, joignant du levant à Henri Dewaide, du midi aux enfans Douffet, du couchant à la ruelle aux Chevaux et du nord aux enfans Droixhe.

Sixième lot.

Un pré situé au Champay, contenant une verge grande, dix petites, joignant du levant à Guillaume Henvard, du midi aux enfans Nicolas Clément, du couchant à Joseph Donnay et du nord à Hubert Dewandre.

COMMUNE DE GRIVEGNÉE.

Septième lot.

Une Houblonnière contenant 2 verges grandes 10 petites, située en lieu dit Longuair à Bressoux, joignant du levant au chemin de Jupille, du midi à M. Libert, du couchant à la V<sup>e</sup> Lambert Declaye et du nord à Gilles Lemaire.

Huitième lot.

Une Houblonnière contenant 5 verges grandes, située aussi en lieu dit Longuair, tenant du levant à la V<sup>e</sup> Lambert Declaye, du midi à Libert, du couchant aux enfans d'Olne et à Joseph Declaye, du nord à Gilles Lemaire.

Neuvième lot.

Une Houblonnière contenant 2 verges grandes, située également en lieu dit Longuair, joignant du levant à Chantaine et Magnée, du midi à la veuve Lambert Declaye, du couchant au chemin de Droixhe et du Nord, à Herman Joseph Declaye.

Dixième lot.

Une Houblonnière, sise en lieu dit au Boka à Bressoux, contenant une verge grande, 4 petites, aboutissant du levant au chemin de Droixhe, du midi à la veuve André Declaye, du couchant à Léonard Collard et la veuve Joseph Declaye, du nord à cette dernière.

Onzième lot.

Une Houblonnière, située en lieu dit Derrière-Bovy à Bressoux, contenant 5 verges gr., 5 petites, joignant du levant à Jean Heptia, du midi à Joseph Pirnay, du couchant au chemin de Droixhe, du nord à Nicolas Laurenty.

Douzième lot.

Une Houblonnière, située aussi Derrière-Bovy à Bressoux, contenant 4 verges grandes, joignant du levant à la veuve Philippe Simonis, du midi à la veuve Gaspar Pirotte,

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

MINES.

DEMANDE EN CONCESSION SOUS LES COMMUNES D'ANTHEIT, DE VINALMONT ET VILLERS-LE-BOUILLET.

Publications nouvelles en exécution de l'art. 15 de la loi du 2 mai 1857.

Le ministre des travaux publics, Vu les lois des 21 avril 1810 et 2 mai 1857 et l'arrêté royal du 22 juin 1857;

Vu la pétition, enregistrée au gouvernement provincial à Liège, le 30 décembre 1818, sous le n° 436 du registre particulier, par laquelle le sieur Marneffe (D.) et consorts ont formé une demande en concession de mines de houille sous des terrains dépendant des communes d'Antheit, de Vinalmont et Villers-le-Bouillet;

Considérant que cette demande tombe sous l'application de l'art. 15 de la loi du 2 mai 1857,

Arrête: Art. 1<sup>er</sup>. Ladite demande et le présent arrêté seront publiés dans le MONITEUR, par trois insertions consécutives, faites de quinze en quinze jours.

Art. 2. La députation du conseil provincial de Liège fera aussi publier cette demande et le présent arrêté, par trois insertions consécutives, de quinzaine en quinzaine, dans un des journaux de la province.

Art. 3. Les bourgmestres de Liège, Huy, Antheit, Vinalmont et Villers-le-Bouillet, feront afficher la même demande et le présent arrêté dans leurs communes pendant trois dimanches consécutifs, de quinzaine en quinzaine.

Art. 4. Dans les 24 heures qui suivront le jour de l'apposition de la troisième affiche, les mêmes bourgmestres adresseront à la députation du conseil provincial un certificat faisant foi de l'apposition des affiches, et mentionnant les jours auxquels elles auront été apposées.

Art. 5. La députation du conseil provincial veillera à ce que ces certificats, avec un exemplaire de chaque numéro du journal dans lequel les publications auront eu lieu, soient réunis au dossier; elle fera poursuivre l'instruction à l'intervention des ingénieurs des mines, et nous transmettra ultérieurement le dossier complet avec son avis.

Art. 6. Les propriétaires de la surface sont rendus attentifs aux droits nouveaux introduits en leur faveur par les articles 9 et 11 de la loi du 2 mai 1857.

Art. 7. Les oppositions seront faites par simple requête sur timbre, et nous seront adressées, au plus tard, dans les dix jours qui suivront l'apposition de la troisième affiche; après quel délai il pourra être passé outre à la décision sur la demande. Les opposants devront faire élection de domicile à Bruxelles, en exécution de l'art. 4 de la loi du 2 mai 1857. Si les oppositions à la demande sus-indiquée s'appliquaient en même temps à d'autres demandes, leurs auteurs devraient avoir soin de les fournir, ainsi que les actes d'élection de domicile, en nombre égal à celui des demandes auxquelles ils s'opposeraient.

Art. 8. La députation du conseil provincial de Liège est chargée de pourvoir à l'exécution des articles 2, 3, 4 et 5 ci-dessus.

Bruxelles, le 10 avril 1858.

NOTOMB.

SUIT LA DEMANDE.

Marneffe (Denis), notaire, en qualité de fils et représentant Marneffe (Pierre-Hubert), la veuve Collard, Delise (François) dit Lespaigne, Vidal (Louis) et Badet (Hubert-Joseph), propriétaires d'une houillère à Antheit, Villers-le-Bouillet et Vinalmont.

Aux très-nobles et très-honorables seigneurs, états députés de la province de Liège.

Très-nobles et très-honorables seigneurs,

L'art. 10 de l'arrêté de S. M. du 18 septembre 1818, réglant l'exécution de la loi du 21 avril 1810, concernant le régime des mines, portant que les exploitations des mines qui étaient en activité au premier janvier 1819, et l'art. 11 exigeant d'en demander la concession avant ladite époque.

Les soussignés vous demandent la maintenance de la concession de la houillère située dans les communes d'Antheit, Vinalmont et Villers-le-Bouillet, enregistrée le cinq complémentaire an X.

SUIVENT LES LIMITES DE CETTE CONCESSION.

An nord, en partant d'un hêtre placé à la rive gauche du ruisseau du fond de Fagnoul, près de l'œil d'une arène commencée anciennement par les religieux du Val-Notre-Dame, point A; en remontant ledit ruisseau sur la rive précipitée, longeant le fond de Fagnoul, le bois de Sept-Bonniers, partie de celui de Saint-Barthélemy, jusqu'au point B, où se termine le bois de Val-Notre-Dame et commence le bois Dalne.

A l'est, en partant du point B, en côtoyant le bois du Val-Notre-Dame, en laissant à gauche trois bois Dalne et la commune dite Mabiel jusqu'au fossé qui sépare le dernier bois Dalne de celui Lespaigne, point C; suivant ledit fossé qui sépare le bois Lespaigne d'avec celui Dalne et les terres de la veuve Gobert et Duchesne (G.), jusqu'au chemin de Huy en Hesbaye, par Villers, point D; dudit point, en suivant le dit chemin vers Huy, passant à la bure Lespaigne, allant au-delà jusqu'au chemin d'Antheit, point E.

An sud, en partant du point E, en le suivant dans la direction nord-ouest; sur une longueur de 90 aunes, jusqu'au point F; du point F, en suivant ledit chemin d'Antheit, dans la direction sud-ouest, jusqu'au hayer des Pâturages qu'on descend, ainsi que le chemin et ruisseau de ce nom, jusqu'à celui venant du bois Houa, point G.

A l'ouest, en partant du point G, en remontant le ruisseau de Houa, traversant le chemin d'Antheit à Malsemaine au point H; de ce point, en continuant à remonter ledit ruisseau jusqu'au chemin de Malsemaine, point I; du point I, et dans la direction du nord-ouest et suivant ce dernier che-

du couchant à Mathieu Charlier, du nord à Mathieu Peters-Henward.

15°, 14°, et 13° lots.

Une Maison avec cour, étables, four, puits et autres dépendances et 15 verges grandes de houblonnière y contigue, située en lieu dit sur Gadisseur à Bressoux, joignant du levant au chemin dit l'Ancienne voie de Jupille, du midi à MM. Fivé-Decoz, veuve Lambert Declaye et autres, du couchant à MM. Cox-Lahaye, Gilles Lemaire, Decoz, Joseph Closon et Jeannette Laurenty, du nord à la veuve Philippe Simonis.

Ces immeubles après avoir été exposés en trois lots, seront réunis en une seule adjudication.

seizième lot.

Une Houblonnière dite Longue-Terre, contenant 2 verges grandes, située aussi sur Gadisseur, joignant du levant aux 15°, 14° et 13° lots, du midi à Gilles Lemaire et à la veuve Gaspar Pirootte, du couchant au chemin de Droixhe et du nord à Jeannette Laurenty.

Dix-septième lot.

Une Houblonnière nommée le Quaré Boket, située aussi sur Gadisseur, contenant deux verges grandes, joignant du levant à la veuve Philippe Simonis et au 18° lot, du nord et du midi à Joseph Closon, du couchant à ce dernier et aux enfans d'Olne.

Dix-huitième lot.

Une Houblonnière, contenant une verge grande 5 petites, située aussi sur Gadisseur, tenant du levant et du midi à la veuve Philippe Simonis, du couchant à Joseph Closon et au 17° lot, du nord à Joseph Closon.

Dix-neuvième lot.

Une pièce de Houblonnière et terre, contenant 4 verges gr, situées également sur Gadisseur, traversée par un sentier, joignant du levant à la veuve Guillaume Jacquet et Joseph Closon, du midi à François Charlier, du couchant à Joseph Declaye et du nord à madame veuve Henri Libert.

20° et 21° lots.

Un Pré, contenant 12 verges grandes, situé à la Haute-Droixhe, joignant du levant à la veuve Philippe Simonis, les enfans d'Olne, Jean Heptia et Boyoux, du midi à Sevanne ou représentants, du couchant à Mathieu Peters-Henward et au 22° lot, du nord à la veuve Philippe Simonis.

Ce pré sera d'abord exposé en deux lots, puis réunis en une seule adjudication.

Vingt-deuxième lot.

Une pièce de terre, contenant 4 verges grandes, contigue au pré qui précède et aboutissant du midi à Sevanne ou représentants, du couchant à Mathieu Peters-Henward, du nord à madame Libert.

Vingt-troisième lot.

Un pré contigu au 22° lot, contenant 4 verges grandes, joignant du levant au 24° lot et à madame Libert, du midi à Mathieu Peters-Henward, du couchant à Joseph Declaye et à Jeannette Laurenty, du nord aux Hospices Civils de Liège.

Vingt-quatrième lot.

Une pièce de terre, contenant 6 verges grandes, située en la Haute-Droixhe, joignant du midi à la veuve Philippe Simonis, du couchant au 25° lot, du levant et du nord aux Hospices Civils de Liège.

vingt-cinquième lot.

Un pré contenant environ 9 verges grandes, situé aussi en la Haute-Droixhe, assez près de la Lèche, joignant du levant aux hospices civils de Liège, du midi à la veuve Renson et Henward de Jupille, du couchant au 26° lot, le chemin de la Lèche entre deux.

vingt-sixième lot.

Une pièce de terre, contenant environ 7 verges grandes, contigue au pré qui précède, joignant du nord à M. Lemarié et aux hospices, du midi à Pierre Renson et Dardespine, du levant au 25° lot.

vingt-septième lot.

Un pré, contenant environ 2 verges grandes, situé en Basse-Droixhe, près de la Lèche, joignant du levant à Lambert Paulus, du midi et du couchant à Fraikin, représentant Sevanne, du nord aux hospices civils de Liège.

vingt-huitième lot.

Un pré, situé en la Haute-Droixhe, devant Coronmeuse, contenant 5 verges grandes, joignant du levant aux enfans Henward, du midi à Decoz et autres, du couchant à Parent et du nord à Piette.

vingt-neuvième lot.

Un pré, situé en lieu dit à la Bache, contenant 6 verges grandes, joignant du levant aux enfans Magnéet à Guil-Henward, du midi à André Simonis, du couchant à Feau du Barbou et du nord à Léonard-Collard.

trentième lot.

Un pré, contenant 5 verges grandes, situé aussi en lieu dit à la Bache, joignant du levant à M. d'Olne, du midi à André Simonis, du couchant au Barbou, du nord à la veuve André Declaye.

La plupart des prés ci-dessus désignés, sont entourés de peupliers de Canada.

trente-unième lot.

Une pièce de cotillage, située en lieu dit à la Neuville à Bressoux, contenant 5 verges grandes, joignant du levant à Nicolas Clément, du midi à Lesnise, du couchant à M. Ras-sin-fosse et du nord à Joseph Declaye.

RENTES.

trente-deuxième lot.

Une rente de 6 florins Brabant Liège.

trente-troisième lot.

Une rente de 2 setiers épautre.

Tous les biens ci-dessus seront vendus, libres de charges, mais des facilités pour le paiement du prix pourront être accordées aux acquéreurs.

S'adresser audit notaire LAMBINON pour connaître les conditions et prendre inspection des titres de propriété qui sont déposés en son étude.

min jusqu'à sa jonction à celui du sart-Grigaux ou Sart-Grégoire, point K; de ce point, suivant ce dernier chemin dans la direction nord-ouest jusqu'au bois du Val-Notre-Dame, point L; de ce point, en côtoyant ledit bois du Val-Notre-Dame, qu'on a à droite, ayant à gauche successivement un petit bois, aux Maloos, Neuville et autres, la commune d'Antheit dite Sart ou Campagne-des-Croupettes, le sart et le bien Denis, celui de la veuve Delvenne (Hubert), jusqu'au chemin de Champia, point M; du point M, en suivant ledit chemin de Champia sur une longueur de 116 aunes, point N; du point N, par une ligne droite dans la direction nord-ouest, se terminant au point de départ A.

A l'appui de la présente demande en maintenance, nous vous prions de voir le MÉMORIAL ADMINISTRATIF du département de l'Ourthe, du 21 ventôse an XI, n° 106, où les demandeurs sont désignés par une étoile comme pouvant continuer leurs travaux.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires de la surface, soit le 60<sup>e</sup> trait brut, ou 25 cents par hectare annuellement et durant l'exploitation, et de se soumettre et de se conformer au mode d'exploitation qui pourra être déterminé par le gouvernement.

Espérant que vous prendrez la présente pétition en considération, nous avons l'honneur d'être avec le plus profond respect.

Très nobles et très honorables seigneurs, Vos très humbles et obéissants serviteurs. (Signé) Marneffe (D.), notaire, Badet (H.-J.) tant pour moi que fondé de pouvoirs de Vidal (L.) Delise dit Lespaigne, la veuve Collard.

LE LUNDI 21 MAI 1858, à dix heures du matin, au domicile du sieur Hubert DEFOURNY, cabaretier et propriétaire à Cerexhe, commune de Cerexhe-Heuseux, le notaire MONFELT, résidant à Saive, canton de Fléron, VENDRA publiquement

**UN BATIMENT**  
Avec environ 5 BONNIERS de JARDIN, TERRE, PRÉ et PRAIRIE, le tout situé dans la commune de CEREXHE-HEUSEUX, appartenant aux filles de feu François Lacroix; aux conditions dont on pourra prendre connaissance chez le dit notaire 8 jours avant la vente. 669

BOURSES.

PARIS, LE 10 MAI.

Trois p. c. . . . .	81 10	Actions réunies. . . . .	1045
Quatre p. c. . . . .	101 50	Différée ancienne. . . . .	—
Cinq p. c. . . . .	108 25	Dito nouv. s. int. . . . .	—
Act. de la Banque. . . . .	2700	Id. passive. . . . .	21 1/4
Obl. de la Banque. . . . .	1180	Emp. rom. . . . .	4 5/8
Act. de la Banque. . . . .	105 1/4	Rente de Naples. . . . .	101 10
Société Générale. . . . .	1442 50	Emp. portugais. . . . .	52
Banque de Belgique. . . . .	—	Migueliste. . . . .	—

ANVERS, LE 11 MAI.

ANVERS. Det. act. . . . .	104 1/2	A PRUSSE. Em. à Berl. . . . .	115 1/4	P
Det. diff. . . . .	48 1/4	A NAPLES. Cert. Fal. . . . .	95	A
Empr. de 48 mill. . . . .	102	P Et. Rom. Lev. 1852. . . . .	101 1/8	A
Id. de 50 mill. . . . .	95 1/2	P Cert. à A. 1854. . . . .	100	
HOLL. Dette. activ. . . . .	55 3/4			
Rente rembours. . . . .	—			
AUTRICHE. Métall. . . . .	106 1/2			
Lots de fl. 100. . . . .	511	A Amsterd. C. jours. . . . .	1 1/2	1/2 p.
" fl. 250. . . . .	450	A Id. 3 mois. . . . .	—	
" fl. 500. . . . .	755	A Rotterd. C. jours. . . . .	1 1/2	1/2 p.
POLG. Lots fl. 500. . . . .	115 1/2	A Id. 3 mois. . . . .	—	
" fl. 500. . . . .	140 1/2	A Paris. C. jours. . . . .	1/8	av.
BRES. Em. L. 1854. . . . .	77 1/4	A Id. 2 mois. . . . .	—	
ESPAGNE. Ardoin. . . . .	20 5/8	P Londres. C. jours. . . . .	40/4	1/2
Dette passiv. 1854. . . . .	—	A Id. 2 mois. . . . .	40/1	1/2
" Différée. . . . .	5 7/8	P Francfort. C. jours . . . . .	35	11/16
DANEMARC. E. Notif. . . . .	95 1/2	P Id. 3 mois. . . . .	35	7/16
Dito à L. . . . .	75	P Bruxelles et Gand. . . . .	1/8	

RÉSUMÉ DE LA BOURSE DU 11 MAI.  
L'actif espagnol était ferme à la bourse de ce jour, ouv. 20 5/4 15/16 et reste 20 5/4 argent.  
Primes à un mois 20 5/4 dont 1 % cours.  
Actions de la Banque Commerciale d'Anvers, 115 1/2 5/4 le 1/4 et reste 114 argent.  
Actions du chemin de fer de Sambre et Meuse, 105 1/2 argent et reste 105 5/4 papier.  
Il y a 1/4 % de hausse à Paris sur les Ardoin de la bourse d'hier.

BRUXELLES, LE 11 MAI.

Dette active 2 1/2 . . . . .	54 5/4	A Brasseries. . . . .	102
Emp. Rothschild. . . . .	102 et	P Tapis. . . . .	100
Fin courant. . . . .	102	P Fer d'Ougrée. . . . .	100
Emp. de 50 mill. . . . .	95 1/2	Mutualité. . . . .	120 1/2 et
Fin courant. . . . .	95 1/2	S. C. Bruges. . . . .	98
Emp. de 1852 (4). . . . .	98 1/2	Monceaux. . . . .	108 5/4
Act. de la Soc. G. . . . .	842	P Act. Réunies. . . . .	104 et
Emp. de Paris. . . . .	1790	P Borinage. . . . .	100
S. de Comm. de c. . . . .	106	P Houyoux. . . . .	95
B. de Belgique. . . . .	142	P Papeterie. . . . .	107
C. de S. et Oise. . . . .	109 5/4	A Lits de Fer. . . . .	110
Hauts-Fourneaux. . . . .	150	A Luxembourg. . . . .	104
Banque Foncière. . . . .	105	A Civile. . . . .	156
Idem. . . . .	99	A Herve. . . . .	117
Fleury. . . . .	220	P Ch. de Fer de Col. . . . .	1020
Hornu. . . . .	150	P Ch. de B. M. et B. . . . .	120
Sclessin. . . . .	155	P Asphalt. . . . .	120
Soc. Nationale. . . . .	151	P Holl. Dette active. . . . .	54
Levant du Fleury. . . . .	176	P Losrenten inscrit. . . . .	99 7/8
Ougrée. . . . .	108	P Autriche. Métalliq . . . . .	106 1/4
Sars-Longscham. . . . .	175 1/2	Naples. C. Falcon. . . . .	95
Chemin de Fer. . . . .	100	P Espagne. Ardoin. . . . .	20 7/8 et
Vennes. . . . .	85	P Fin courant. . . . .	—
St-Léonard. . . . .	115	P Prime un mois. . . . .	20 5/4 D. 1
Chatelneau. . . . .	147	P Différée de 1850. . . . .	—
Verreries. . . . .	125	A Lem de 1855. . . . .	—
Betteraves. . . . .	126 5/4	P Passives. . . . .	—
Verrerie de Charl. . . . .	121	P Brésil. E. de Roth. . . . .	76 1/2
L'Espérance. . . . .	122	P Rome. E. de 1854. . . . .	101

VIENNE, LE 2 MAI.  
Métalliques, 106 7/8. — Actions de la Banque, 1451.  
Imprimerie de J.-Bac NOSSERT, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.